

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

À SA QUATRE-VINGT-TROISIÈME SESSION

Cheju (République de Corée), 13 et 14 juin 2008

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	4
3. Décisions prises par le Conseil	6
4. Liste de participants	28

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication du Président
3. Rapport du Secrétaire général
4. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Comité du budget et des finances
 - b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2008
 - c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2007
 - d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
5. Admission à la qualité de Membre
6. Participation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies
7. Programme général de travail
 - a) Rapport du Comité du Programme
 - b) Rapport sur la mise en œuvre et sur l'évaluation du programme général de travail pour la période 2008-2009
 - c) Préparation du programme de travail pour la période 2010-2011
8. Programme ST-EP
 - a) Rapport sur l'état d'avancement du programme
 - b) Fonctions du Comité de lutte contre la pauvreté
9. Rapport d'étape sur la politique de qualité des destinations et la mise en place du Centre mondial d'excellence des destinations de Montréal
10. Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité d'un instrument juridique pour traiter de la facilitation des déplacements touristiques

11. Membres affiliés
 - a) Rapport du Président
 - b) Processus de révision du règlement intérieur des Membres affiliés
 - c) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
12. Lieu et dates de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil exécutif
13. Examen et adoption des projets de décision de la quatre-vingt-troisième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXXXIII)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
2(LXXXIII)	Communication du Président (point 2 de l'ordre du jour)	6
3(LXXXIII)	Rapport du Secrétaire général (point 3 de l'ordre du jour)	7
4(LXXXIII)	Questions administratives, financières et statutaires b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2008 (point 4 b) de l'ordre du jour).....	9
5(LXXXIII)	Questions administratives, financières et statutaires c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2007 (point 4 c) de l'ordre du jour).....	10
6(LXXXIII)	Questions administratives, financières et statutaires d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 4 d) de l'ordre du jour).....	12
7(LXXXIII)	Admission à la qualité de Membre (point 5 de l'ordre du jour)	13
8(LXXXIII)	Participation aux mécanismes de coordination du système (point 6 de l'ordre du jour)	14
9(LXXXIII)	Participation aux mécanismes de coordination du système (<i>Acceptation de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées</i>) (point 6 de l'ordre du jour)	15
10(LXXXIII)	Participation aux mécanismes de coordination du système (<i>Initiatives internes pour un meilleur environnement, s'inscrivant dans la stratégie des Nations Unies visant à devenir plus écologiques</i>) (point 6 de l'ordre du jour)	15
11(LXXXIII)	Programme de travail a) Rapport du Comité du Programme b) Rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail pour la période 2008-2009 (points 7 a) et b) de l'ordre du jour).....	16

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
12(LXXXIII)	Programme général de travail c) Préparation du programme de travail pour la période 2010-2011 (points 7 c) de l'ordre du jour).....	17
13(LXXXIII)	Programme ST-EP a) Rapport sur l'état d'avancement du programme (point 8 a) de l'ordre du jour)	18
14(LXXXIII)	Programme ST-EP b) Fonctions du Comité de lutte contre la pauvreté (point 8 b) de l'ordre du jour)	20
15(LXXXIII)	Rapport d'étape sur la politique de qualité des destinations et la mise en place du Centre mondial d'excellence des destinations de Montréal (point 9 de l'ordre du jour)	21
16(LXXXIII)	Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité d'un instrument juridique pour traiter de la facilitation des déplacements touristiques (point 10 de l'ordre du jour)	22
17(LXXXIII)	Membres affiliés a) Rapport du Président (point 11 a) de l'ordre du jour)..	23
18(LXXXIII)	Membres affiliés b) Processus de révision du règlement intérieur des Membres affiliés (point 11 b) de l'ordre du jour).....	24
19(LXXXIII)	Membres affiliés c) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 11 c) de l'ordre du jour).....	25
20(LXXXIII)	Lieu et dates de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil exécutif (point 12 de l'ordre du jour).....	26
21(LXXXIII)	Remerciements au pays hôte	27

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXXXIII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/83/1 prov. et CE/83/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Décide d'adopter l'ordre du jour de sa quatre-vingt-troisième session tel que proposé.

.....

CE/DEC/2(LXXXIII)

Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/83/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication de son Président, S.E. Mme Ambika Soni, Ministre du tourisme de l'Inde,

1. L'en remercie ;
2. Exprime avec sa Présidente son émotion, sa profonde tristesse et ses très vives condoléances aux deux pays victimes de récentes catastrophes naturelles, la Chine et le Myanmar ;
3. Fait siennes ses appréciations quant à l'action de l'OMT en matière de gestion des crises et des conseils aux voyageurs ;
4. Convient avec elle sur la nécessité d'une stratégie équilibrée pour s'attaquer au phénomène du changement climatique ;

CE/DEC/2(LXXXIII)

5. Se félicite de l'engagement de l'OMT pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et appuie l'action de la Fondation ST-EP de l'OMT en vue de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois grâce au tourisme durable ;
6. Partage sa reconnaissance à l'égard du Secrétaire général et de son équipe pour l'élaboration du nouveau programme de travail et accueille favorablement l'étude sur la faisabilité d'un instrument juridique visant à faciliter les voyages touristiques, et
7. S'associe à sa Présidente pour exprimer sa gratitude au Gouvernement de la République de Corée, hôte de cette session du Conseil.

.....

CE/DEC/3(LXXXIII)

Rapport du Secrétaire général

Point 3 de l'ordre du jour
((documents CE/83/3, CE83/3 Add.1 et CE/83/3 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général et en ayant débattu,

1. Remercie le Secrétaire général pour sa présentation visant à tenir les Membres du Conseil informés de la situation du tourisme international et de l'action de l'Organisation ;
2. Partage l'analyse du Secrétaire général sur la situation économique mondiale à laquelle se trouve confrontée notre industrie qui, au demeurant, a accru sa capacité de résistance face à ces nouveaux obstacles ;
3. Accueille favorablement la proposition du Secrétaire général de confier au Professeur Peter Keller une étude qui devrait permettre de proposer aux Membres les actions nécessaires en cas de crise économique et financière sévère et prolongée ;
4. Se félicite de la bonne situation financière de l'Organisation et de la gestion prudente du Secrétariat pendant l'exercice en cours ;

CE/DEC/3(LXXXIII)

5. Appelle l'attention des Membres sur l'importance que revêtent les prochaines manifestations organisées par l'OMT d'ici à la fin de l'année, telles celle sur la gestion des destinations (Bordeaux, septembre), le Sixième forum international pour les parlementaires et autorités locales (Cébou, Philippines, octobre) et celle sur le tourisme et l'espace (Strasbourg, novembre), ainsi que la Cinquième Conférence sur les statistiques du tourisme qui se tiendra à Bali, au début de l'année 2009 ;
6. Encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue d'étendre la composition de l'Organisation avec plusieurs candidats potentiels, dont les Etats-Unis d'Amérique ;
7. Prend acte avec intérêt des principales activités et des grands rendez-vous qui ont marqué la vie de l'OMT au cours des derniers mois ;
8. Prend note des changements intervenus et de ceux prévus dans la structure du Secrétariat pour continuer de progresser dans la voie de l'efficacité ;
9. Se félicite de la ratification par les deux tiers des États Membres de l'amendement à l'article 38 des Statuts adopté par la troisième session de l'Assemblée générale en 1979 (résolution 61(III)), prend note avec satisfaction que l'arabe est devenue une des langues officielles de l'OMT et encourage les Membres à ratifier les amendements en attente ;
10. Approuve la demande de l'Association du personnel de lui faire rapport une fois tous les deux ans dans les conditions indiquées dans le document CE/83/3 Add.1.

* * *

Informé par le Secrétaire général de son intention de quitter ses fonctions au début de l'année 2009, avant la fin de son mandat, afin notamment de permettre une transition aisée à la tête du Secrétariat,

Respectant cette décision,

11. En prend note,
 12. Décide d'adopter à sa prochaine session les dispositions nécessaires afin d'assurer l'intérim correspondant à la fin du mandat pour lequel le Secrétaire général avait été élu, en même temps où il fixera le calendrier et les modalités de la procédure à suivre pour la désignation du Secrétaire général pour les années 2010 à 2013.
-

CE/DEC/4(LXXXIII)

Questions administratives, financières et statutaires

b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2008

Point 4 b) de l'ordre du jour
(documents CE/83/4 b) Rev. et CE/83/4a))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport de la 49^e réunion du Comité du budget et des finances, présenté par son Président (Argentine),

1. Prend acte du rapport présenté sur le plan de dépenses pour l'exécution du programme de travail de 2008 compte tenu des recettes qu'il est prévu de percevoir et des mesures prises par le Secrétaire général en matière financière et de personnel pour maintenir une gestion prudente et ajuster les dépenses aux recettes effectivement encaissées pendant l'année en cours ;
2. Approuve l'établissement des prévisions de dépenses pour l'exercice à hauteur de 85 % des crédits approuvés, afin de maintenir l'équilibre budgétaire souhaitable, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale lors de sa seizième session dans sa résolution A/RES/496(XVI) et aux Dispositions financières de l'Organisation ;
3. Prend note du niveau satisfaisant de recouvrement des contributions des Membres pour l'exercice 2008, à hauteur de 7.890.695,62 euros, ce qui représente 69 % des contributions fixées, ainsi que des arriérés de contributions perçus dont le montant de 629.399,38 euros est déjà proche de l'estimation faite pour l'ensemble de l'année ;
4. Estime néanmoins qu'il convient d'être vigilant pour le reste de l'année 2008 en raison de l'existence de facteurs économiques défavorables : le niveau de l'inflation dans le pays hôte de l'Organisation et ses répercussions sur ses coûts de fonctionnement et la force de l'euro par rapport aux monnaies de certains pays membres, renchérissant pour ceux-ci le coût des contributions qu'ils ont à verser ;

Ayant écouté l'intervention du délégué de l'Allemagne et celles des représentants d'autres pays demandant que soit augmentée la part des fonds de l'OMT affectée aux activités du programme et que cette stratégie soit reflétée dans un « Livre blanc » qui serait soumis à l'Assemblée générale lors de sa dix-huitième session,

CE/DEC/4(LXXXIII)

Ayant pris connaissance des précisions apportées par le Secrétaire général, mettant en évidence les importants efforts d productivité et les économies déjà réalisées et exprimant son intention de les poursuivre,

5. Partage cette réflexion commune ;
 6. Décide de confier à ses deux organes subsidiaires, le Comité du programme et le Comité du budget et des finances, le soin de rédiger un document d'orientation qui lui serait soumis à sa quatre-vingt-cinquième session, lequel contiendrait des propositions concrètes destinées à mieux maîtriser les frais fixes du Secrétariat et à assurer des gains de productivité continus dans les activités et la vie de l'Organisation ;
 7. Prie instamment les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 2008 et éviter ainsi des retards préjudiciables à l'exécution du programme, et
 8. Prend note, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement du personnel en vigueur et aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale, de l'adoption depuis le 1^{er} janvier 2008 du nouveau barème des traitements du personnel des catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, dont le traitement de base a été ajusté à la hausse de 1,97 % en fonction du principe salarial « ni perte ni gain ».
-

CE/DEC/5(LXXXIII)

Questions administratives, financières et statutaires

c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2007

Point 4 c) de l'ordre du jour
(documents CE/83/4 c) et CE/83/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2007,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport de la 49^e réunion du Comité du budget et des finances, présenté par son Président (Argentine),

1. Félicite le Comité pour avoir engagé une réflexion sur l'évolution de son rôle et des nouvelles tâches qu'il pourrait assumer ;
 2. Constate que le total des dépenses budgétaires, à savoir 12 135 814,96 euros, de l'exercice financier 2007 s'est maintenu dans les limites des crédits adoptés ;
 3. Note qu'en 2007, il a été enregistré un excédent budgétaire de 629 359,90 euros ;
 4. Constate que le niveau atteint par les recettes budgétaires en 2007 a permis d'exécuter 96,95 % du budget approuvé ;
 5. Approuve les transferts de crédits effectués avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et du Président du Conseil exécutif (Inde), conformément à l'article 5, 3 a) du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;
 6. Recommande toutefois de limiter, autant que possible, à des cas exceptionnels les transferts entre sections différentes du budget ;
 7. Fait sien l'appel des Commissaires aux comptes au Secrétaire général pour qu'il poursuive en 2008 les démarches entreprises auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation afin d'obtenir le règlement de leurs arriérés ;
 8. Demande au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, avec l'avis favorable du Conseil, les comptes de gestion de l'exercice 2007 ;
 9. Sait gré au Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et aux Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) de l'important travail qu'ils ont accompli, et
 10. Prend note que le travail des Commissaires aux comptes de l'Espagne et de l'Inde sur la gestion 2007 a constitué l'occasion de mettre au point les conditions dans lesquelles les Commissaires aux comptes pour la période 2008-2009 (Espagne et France) et le Commissaire aux comptes spécial chargé de la révision des comptes des fonds provenant du PNUD (Inde) harmoniseront leur travail à l'avenir.
-

CE/DEC/6(LXXXIII)

Questions administratives, financières et statutaires**d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts
et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts**

Point 4 d) de l'ordre du jour
(documents CE/83/4 d), CE/83/4 d) Add.1 et CE/83/4 a))

Le Conseil exécutif,

Compte tenu de la résolution A/RES/523(XVII) de la dix-septième session de l'Assemblée générale,

Sachant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 22 Membres effectifs, dont la Guinée et la Guinée-Bissau depuis le 1^{er} avril 2008, à un Membre associé et à 42 Membres affiliés,

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dont jouissent certains Membres sur décision de l'Assemblée générale à sa dix-septième session,

1. Apprécie les efforts nécessaires déployés par les Membres pour remplir leurs obligations financières malgré leurs contraintes internes ;
2. Prend note que la Géorgie a réglé la totalité de ses arriérés de contributions, respectant ainsi son plan de paiement, et se félicite des efforts méritoires faits à cette fin par ce pays ;
3. Prend également note que le Niger a présenté un nouveau plan de paiement de ses arriérés de contributions approuvé par le Comité du budget et des finances à sa 49^e réunion, plan qui devra être reconsidéré dans dix ans ;
4. Prend acte avec satisfaction que la Bolivie, le Burkina Faso, le Cambodge, le Costa Rica, El Salvador et la Mauritanie ont respecté jusqu'en 2008 leurs plans de paiement objet d'accords ;
5. Constate que le Mali, le Pérou, la République démocratique populaire lao, le Rwanda et le Yémen ont respecté partiellement jusqu'en 2008 les accords conclus ;
6. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres n'ayant pas encore respecté les accords conclus ou ne l'ayant fait que partiellement que l'exemption temporaire de l'application des dispositions en question est subordonnée au respect intégral du plan de paiement convenu ;

CE/DEC/6(LXXXIII)

7. Demande également au Secrétaire général de lui rendre compte, à sa prochaine session, du respect des accords conclus afin, selon le cas, de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement accordée par l'Assemblée générale ou, au contraire, de les réappliquer aux Membres qui n'auront pas tenu leurs engagements, et
 8. Prend note de l'exemption temporaire de l'application de l'article 34 des Statuts et des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts accordée à l'Iraq à condition que ce pays paie ses contributions des exercices 2008 et 2009.
-

CE/DEC/7(LXXXIII)

Admission à la qualité de membre

Point 5 de l'ordre du jour
(document CE/83/5)

Le Conseil exécutif,

Ayant été saisi du rapport du Secrétaire général sur cette question,

1. Constata l'intérêt dont ont fait part la **Norvège** et la **Nouvelle Zélande** pour rejoindre l'Organisation et charge le Secrétaire général de continuer les démarches nécessaires en vue d'y parvenir ;
 2. Encourage en particulier le Secrétaire général à poursuivre ses efforts auprès d'États non membres, dont les États-Unis d'Amérique, en vue de leur éventuelle adhésion, et
 3. Demande au Secrétaire général de l'informer des suites données à sa prochaine session.
-

CE/DEC/8(LXXXIII)

Participation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies

Point 6 de l'ordre du jour
(documents CE/83/6 et CE/83/6 Add. 2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document CE/83/6,

1. Se félicite de la participation accrue de l'OMT aux différents mécanismes de coordination du système des Nations Unies, en particulier au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), au Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP), à celui sur la gestion (HLCM), à la réunion annuelle des Conseillers juridiques du Système, ainsi qu'aux réunions d'autres instances du système des Nations Unies ;
2. Prend note avec intérêt de la participation de l'OMT à différentes réunions organisées par des instances du système des Nations Unies qui permet de mieux faire reconnaître la contribution du tourisme au niveau international en faveur du développement durable, de la lutte contre le réchauffement climatique, et la réduction de la pauvreté ;
3. Accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en place de l'initiative retenue par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, visant à recenser sous l'égide de l'OMT, toutes les activités entreprises par les autres institutions du système dans le domaine du tourisme et se réjouit de la mise en place du portail du Réseau d'échanges sur le tourisme (UNTEN), et
4. Demande au Secrétaire général de continuer à lui rendre compte, lors de ses prochaines sessions, des éléments nouveaux pouvant intervenir dans la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination du système.

.....

CE/DEC/9(LXXXIII)

Participation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies

***Acceptation de la Convention sur les privilèges et immunités
des institutions spécialisées***

Point 6 de l'ordre du jour
(document CE/83/6 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant été saisi du document relatif à l'acceptation du projet d'annexe de la Convention relative à l'Organisation mondiale du tourisme,

1. Se félicite de l'approbation, le 29 avril 2008, par le Conseil économique et social des Nations Unies du projet d'annexe relative à l'Organisation concernant les privilèges et immunités des institutions spécialisées ;
 2. Prend note par ailleurs que cette acceptation ne porte pas atteinte au régime de privilèges et immunités prévu par les accords déjà conclus entre l'Organisation et l'Espagne, et
 3. Approuve le texte de l'annexe et autorise le Secrétaire général à notifier cette approbation aux Nations Unies, conformément au mandat qu'il a reçu de l'Assemblée général par la résolution 545(XVII).
-

CE/DEC/10(LXXXIII)

Participation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies

***Initiatives internes pour un meilleur environnement,
s'inscrivant dans la stratégie des Nations Unies visant à devenir plus
écologiques***

Point 6 de l'ordre du jour
(document CE/83/6 Add.3)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance des efforts préconisés par le Secrétaire général de l'ONU pour que les pratiques du système des Nations Unies entraînent moins d'émissions nettes de carbone et qu'elles soient plus compatibles avec l'environnement,

Ayant pris note des mesures adoptées par le Secrétaire général de l'OMT en matière de gestion des déchets, de diminution de la consommation de papier et de réduction des gaz à effet de serre (circulaire interne NS/673),

1. Constate avec satisfaction la sensibilisation croissante du Secrétariat de l'OMT aux questions internes de protection de l'environnement et se félicite du travail entrepris jusqu'à présent dans le droit fil de l'initiative des Nations Unies visant à devenir plus écologiques ;
2. Considère qu'il y a cohérence entre ce travail et la position de l'OMT au sujet du réchauffement de la planète et encourage le Secrétariat à renforcer toutes les mesures menant à plus de durabilité dans ses activités et dans ses méthodes internes ;
3. Salue l'initiative du Secrétariat visant à limiter progressivement la consommation de papier dans ses communications avec les membres de l'Organisation en donnant la préférence à l'utilisation des médias électroniques et à la distribution par courriel pour tout document concernant les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale et les réunions des Commissions régionales ;
4. Charge le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la fracture numérique lors de la mise en œuvre de cette initiative, et
5. Demande au Secrétaire général de continuer à lui rendre compte, à ses prochaines sessions, des progrès accomplis à cet égard.

.....
CE/DEC/11(LXXXIII)

Programme du travail

a) Rapport du Comité du programme

b) Rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail pour la période 2008-2009

Points 7 a) et 7 b) de l'ordre du jour
(documents CE/83/7 a) et CE/83/7 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de la trente-quatrième réunion du Comité du programme, tenue le 29 janvier 2008, et celui sur la mise en œuvre du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2008-2009,

CE/DEC/11(LXXXIII)

1. Note avec satisfaction le nombre et la qualité des activités en cours correspondant aux quatre objectifs stratégiques du programme ;
 2. Accueille favorablement les mécanismes établis par le Secrétaire général qui permettent d'assurer une exécution à la fois plus sélective et mieux coordonnée du programme de travail de l'Organisation ;
 3. Approuve le projet de calendrier des activités tel que proposé par le Comité du programme pour 2008-2009, ainsi que les différents instruments d'évaluation permettant de mieux juger des résultats des activités de l'OMT ;
 4. Encourage le Secrétaire général à conduire toutes les actions nécessaires à la mise en place de techniques de gestion axée sur les résultats, et
 5. Remercie le Président et les Membres du Comité du programme pour leur coopération continue avec le Secrétariat.
-

CE/DEC/12(LXXXIII)

Programme du travail

c) Préparation du programme général de travail pour la période 2010-2011

Point 7 c) de l'ordre du jour
(document CE/83/7 c))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les informations sur la procédure d'élaboration du programme général de travail pour la période 2010-2011, présentées par le Secrétaire général,

Ayant également examiné les résultats de l'enquête menée auprès des États Membres sur les priorités d'action qu'ils souhaiteraient voir reflétées dans le programme général de travail pour la période 2010-2011,

1. Note avec satisfaction le haut niveau de réponses de la part des Membres à l'enquête sur les priorités programmatiques pour 2010-2011 ;
2. Charge le Secrétaire général de tenir compte de ces réponses, ainsi que des conclusions des débats tenus lors des réunions des différentes Commissions régionales afin d'établir un programme de travail le plus proche possible des besoins globaux et régionaux tels qu'exprimés par les Membres ;

CE/DEC/12(LXXXIII)

3. Rappelle que l'Organisation doit poursuivre son action dans les domaines où elle joue déjà un rôle de premier plan ;
 4. Invite le Secrétaire général à prendre particulièrement en compte, dans la préparation du programme de travail pour 2010-2011, les besoins des pays les moins développés et surtout de ceux n'ayant pas encore bénéficié de l'aide au développement de l'OMT ;
 5. Recommande au Secrétaire général, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies et du Réseau d'échanges sur le tourisme (UNTEN) de l'OMT, de poursuivre ses efforts de coordination programmatique les autres institutions du système des Nations Unies ;
 6. Réaffirme son souhait que soit poursuivi l'objectif tendant à limiter le nombre d'activités incluses dans le programme de travail de l'Organisation, et
 7. Invite tous les Membres à aider le Secrétariat dans son effort de recherche de fonds pour les activités spécifiques de coopération technique ainsi que pour le programme ST-EP.
-

CE/DEC/13(LXXXIII)

Programme ST-EP

a) Rapport sur l'état d'avancement du programme

Point 8 a) de l'ordre du jour
(document CE/83/8 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance des activités menées par le Secrétariat dans le cadre du programme ST-EP, telles que les précise le rapport du Secrétaire général,

1. Note avec satisfaction les progrès faits par le Secrétariat pour appliquer le programme ST-EP, en particulier en ce qui concerne les activités de création ou de renforcement des capacités, ainsi que l'exécution en cours de 51 projets ST-EP ;
2. Salue les efforts visant à sensibiliser davantage au rapport entre le tourisme et la réduction de la pauvreté et à mobiliser des ressources pour le programme ST-EP ;

CE/DEC/13(LXXXIII)

3. Remercie chaleureusement le Gouvernement de la République de Corée de la permanence de son soutien à la Fondation ST-EP ;
4. Applaudit au maintien de l'appui financier du Gouvernement de l'Italie pour l'exécution de projets ST-EP en Afrique occidentale et en Amérique centrale et au renouvellement du soutien en nature du Gouvernement de la France ;
5. Se félicite de la mise sur pied d'un nouveau partenariat de trois ans avec la SNV (Organisation des Pays-Bas pour le développement) et la Fondation ST-EP ;

Ayant aussi examiné les activités de la Fondation ST-EP, également énumérées dans le rapport susmentionné,

6. Souligne le rôle essentiel que le Comité directeur de la Fondation ST-EP devrait jouer pour orienter le programme ST-EP et réunir des fonds pour les activités ST-EP ;
7. Approuve l'apport de l'OMT de 500.000 dollars des excédents générés de ses activités de coopération technique en tant que contribution au partenariat ci-dessus mentionné ;

Ayant en outre examiné la partie du rapport consacrée à la réalisation des projets ST-EP,

8. Se félicite de la rapide expansion et de la vaste répartition géographique et thématique du portefeuille des projets ST-EP, et
 9. Se déclare satisfait du nouveau soutien obtenu de gouvernements et d'organisations de développement pour certains projets ST-EP et encourage le Secrétariat à continuer à recenser des organisations susceptibles de cofinancer des projets ST-EP.
-

CE/DEC/14(LXXXIII)

Programme ST-EP**b) Fonctions du Comité de lutte contre la pauvreté**

Point 8 b) de l'ordre du jour
(document CE/83/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général à ce sujet,

Considérant que le ce Comité a été créé, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, pour les activités relatives à la lutte contre la pauvreté (CE/DEC/11(LXXX),

1. Prend note que les États Membres suivants du Comité directeur de la Fondation ST-EP, élus par les commissions régionales respectives : Arabie saoudite, Équateur, Inde, Italie, Japon, Lesotho et Sénégal siègent également au Comité de lutte contre la pauvreté, ainsi que la République de Corée en tant qu'État hôte de la Fondation ST-EP ;
2. Décide que le mandat des Membres du Comité sera renouvelé lors de la dix-huitième session de l'Assemblée générale ;
3. Convient en outre que les pays qui apportent des contributions importantes au Programme ST-EP siègent de droit au Comité et que les autres Membres du Comité directeur de la Fondation, indiqués ci-après, peuvent participer aux réunions du nouveau Comité en tant qu'observateurs :

Le Président du Conseil exécutif

Un représentant du pays-hôte de la Fondation

Le Président du Comité directeur de la Fondation

Un représentant du Comité d'éthique du tourisme

4. Prend acte des fonctions du Comité qui l'assistera dans la définition et mise en œuvre d'une stratégie de tourisme durable contribuant à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et
 5. Charge le Comité de coordonner la recherche de fonds nécessaires auprès des institutions financières internationales, des États et du secteur privé qui seraient alloués à la Fondation ST-EP ou au budget de l'OMT sous forme de contributions volontaires, au profit de l'initiative ST-EP.
-

CE/DEC/15(LXXXIII)

Rapport d'étape sur la politique de qualité des destinations et la mise en place du Centre mondial d'excellence des destinations de Montréal

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/83/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général,

1. Constate avec satisfaction les progrès déjà accomplis, depuis la dix-septième session de l'Assemblée générale, pour ce qui est des activités du Centre mondial d'excellence des destinations (CED) et, en particulier, de l'établissement du système de mesure d'excellence des destinations (SMED) ;
2. Prend note avec intérêt de la phase de mise au point du SMED et remercie les Membres et les destinations touristiques qui y contribuent actuellement en permettant au CED de vérifier la faisabilité de ce système et l'accueil qui lui est réservé ;

Ayant examiné plus à fond le règlement, les règles de procédure et l'additif au mémorandum d'accord,

4. Décide de mettre sur pied un Comité composé d'un nombre limité d'États membres et chargé d'étudier en détail le règlement, les règles de procédure et l'additif proposés et de soumettre un rapport exhaustif à la considération du Conseil exécutif, afin de garantir une parfaite transparence, et
5. Encourage tous les États membres à jouer à cet effet un rôle actif, reflétant les préoccupations du Conseil exécutif quant aux répercussions financières et à la communication du CED, afin qu'il y ait compatibilité avec le travail de l'OMT et avec tout système national d'assurance de la qualité.

.....

CE/DEC/16(LXXXIII)

Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité d'un instrument juridique pour traiter de la facilitation des déplacements touristiques

Point 10 de l'ordre du jour
(document CE/83/10)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général contenant les conclusions de la troisième réunion du Groupe de travail qui s'est tenue au siège le 30 mai 2008,

Conscient de ce que le thème de la facilitation des déplacements peut soulever des problèmes de souveraineté des États et que l'intervention de l'OMT doit en tenir compte et revêtir une dimension principalement technique,

1. Note le consensus dégagé lors de la réunion susmentionnée en vue de la préparation d'une Déclaration de principe non juridiquement contraignante ;
 2. Demande que le texte, s'il est approuvé par le Groupe de travail, soit soumis aux Membres de l'Organisation afin de recueillir leurs réactions ;
 3. Prend acte du relevé des conclusions de la troisième réunion du Groupe de travail et charge le Secrétaire général d'y apporter le suivi nécessaire, et notamment de procéder si nécessaire à la préparation d'un avant projet de Déclaration sur la facilitation des déplacements touristiques qui pourrait être soumis à la prochaine session de l'Assemblée générale ;
 4. Souligne l'intérêt d'un appui technique apporté par l'OMT aux pays dans des domaines tels que les conseils aux voyageurs, les modalités de délivrance des visas ou les déplacements des handicapés, et
 5. Demande au Secrétaire général de lui en faire rapport lors de sa prochaine session.
-

CE/DEC/17(LXXXIII)

Membres affiliés

a) Rapport du Président

Point 11 a) de l'ordre du jour
(document CE/83/11 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Président des Membres affiliés de l'OMT,

1. Remercie le Président pour sa présentation ;
2. Exprime sa satisfaction de ce les Membres affiliés consolident leur rôle au sein de l'Organisation, ce qui se reflètera dans le prochain programme de travail des trois Conseils ;
3. Se félicite de la nouvelle orientation des activités des Membres affiliés qui encourage les partenariats public-privé, pour créer une base durable et compétitive qui contribuera aux objectifs des Nations Unies ; et de l'initiative lancée par le Conseil Professionnel en étroite collaboration avec le Pacte mondial des Nations Unies dans le but de lancer une première initiative sectorielle concernant le tourisme ;
4. Prend note des Séminaires organisés par le Conseil professionnel à Cotonou et Madrid sur les thèmes « Partenariat public-privé dans le secteur du tourisme : la voie de l'avenir » et « Faits et tendances du tourisme mondial : le cybermarketing dans le secteur du tourisme pour être à la hauteur des nouveaux défis » et des études en cours comme celle axée sur les meilleurs pratiques de partenariat pour développer un tourisme durable et compétitif ainsi que la coordination d'un projet commun de recherche pour démontrer l'impact économique du tourisme d'affaires ;
5. Prend note de l'avancement des négociations du Conseil Professionnel avec la Commission européenne sur sa proposition de financement d'un projet, de plus d'un million d'euros sur deux ans, visant à améliorer l'efficacité énergétique des secteurs de l'hébergement et des PME ;
6. Constata qu'un défi majeur pour le Conseil professionnel sera de parvenir à s'acquitter de ses tâches de façon compatible avec les ressources humaines et financières dont il dispose ;

CE/DEC/17(LXXXIII)

7. Constate également que les activités prévues dans le programme de travail du Conseil de l'éducation : réunion annuelle et Cérémonie annuelle de la remise des prix Ulysse de l'OMT, ainsi que la Conférence Ulysse annuelle avec pour thème « Education et gestion du savoir : pour relever les défis de l'avenir » sont déjà lancées ;
 8. Se félicite que le Conseil de l'éducation et de la science a parmi ses priorités immédiates une plus grande intégration de son programme de travail dans les principaux domaines d'activité de l'OMT et, tout particulièrement, avec les grands axes stratégiques de l'action de l'Organisation que sont le développement, la réduction de la pauvreté, le changement climatique et la gouvernance ;
 9. Souligne également l'intérêt des programmes engagés ayant pour objet de faciliter l'accès des établissements et instituts du Conseil de l'éducation et de la science aux normes de qualité de l'OMT pour l'éducation et l'innovation en matière de tourisme ;
 10. Constate également la parution en janvier 2008 du « Guide pratique de gestion des destinations » du Conseil des Destinations et que le travail préliminaire en vue du lancement du SMED « Système de mesure d'excellence des destinations » est en cours, et
 11. Félicite le Secrétariat pour la nouvelle stratégie et pour ses efforts visant à attirer de nouveaux Membres affiliés, avec une attention particulière pour les pays les moins représentés en son sein, tels ceux appartenant aux régions Afrique, Amérique latine ou Asie-Pacifique.
-

CE/DEC/18(LXXXIII)

Membres affiliés

b) Processus de révision du règlement intérieur des Membres affiliés

Point 11 b) de l'ordre du jour
(document CE/83/11 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur ce sujet et du projet de Règlement intérieur des Membres affiliés de l'OMT,

CE/DEC/18(LXXXIII)

1. Partage l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de réviser le Règlement des Membres affiliés pour l'adapter à l'évolution du secteur et à la structure actuelle des Membres affiliés ;
 2. Prend note du projet de Règlement et charge le Secrétaire général de le diffuser à nouveau aux Membres du Bureau des Membres affiliés afin de recueillir d'éventuels autres commentaires et de dégager un consensus sur ce texte ;
 3. Rappelle que le projet de Règlement des Membres affiliés devra être adopté par ceux-ci lors de leur prochaine réunion générale avant d'être soumis à l'Assemblée générale pour approbation, et
 4. Demande en conséquence au Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa quatre-vingt-cinquième session.
-

CE/DEC/19(LXXXIII)

Membres affiliés

c) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 11 c) de l'ordre du jour
(document CE/83/11 c))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 13 juin 2008 sous la présidence de Saint-Marin,

1. Fait siennes les recommandations du Comité, et
2. Décide d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les candidats suivants, dans l'attente de la ratification de l'Assemblée générale à sa dix-huitième session :
 - ABRAHAM PATH INITIATIVE (États-Unis d'Amérique)
 - ATHENS TOURISM & ECONOMIC DEVELOPMENT COMPANY (CITY OF ATHENS) (Grèce)
 - CAPE TOWN TOURISM (Afrique du Sud)
 - CENTER FOR TOURISM AND SERVICES RESEARCH - VICTORIA UNIVERSITY (Australie)

CE/DEC/19(LXXXIII)

- CICTOURGUNE (Espagne)
- CONCORDE DE LUXE RESORT (Turquie)
- CONSEJO FEDERAL DE TURISMO DE LA REPÚBLICA ARGENTINA (Argentine)
- CONSORCIO PARA LA GESTIÓN Y EXPLOTACIÓN DEL PALACIO DE CONGRESOS DE LA COSTA DEL SOL (Espagne)
- DESTINO PUNTA DEL ESTE (Uruguay)
- ECOTOURISM KENYA (Kenya)
- EXPOMEDIA GROUP PLC (Royaume-Uni)
- FEDERACIÓN HOTELERA GASTRONÓMICA DE LA REPÚBLICA ARGENTINA (FEHGRA) (Argentine)
- GREEN GLOBE (États-Unis d'Amérique)
- INHOLLAND UNIVERSITY (Pays-Bas)
- INSTITUTO DE CIENCIAS DE LA EDUCACIÓN (ICE) UNIVERSIDAD POLITÉCNICA DE MADRID (Espagne)
- MOONSHINE MARKETING SL (Espagne)
- OPINION LEADER RESEARCH (Royaume-Uni)
- SOL MELIÁ HOTELS AND RESORTS (Espagne)
- UNITED NATIONS FOUNDATION (Etats-Unis d'Amérique)
- UNIVERSIDAD DE BRASILIA - CENTRO DE EXCELENCIA EN TURISMO (Brésil)
- UNIVERSITY OF LJUBLJANA – FACULTY OF ECONOMICS (Slovénie)
- WATCH - WORLD ASSOCIATION FOR THE PROTECTION OF TANGIBLE AND INTANGIBLE CULTURAL HERITAGE IN TIMES OF ARMED CONFLICT (Italie)

CE/DEC/20(LXXXIII)

Lieu et dates de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil

Point 12 de l'ordre du jour
(documents CE/83/12 et CE/83/12 Add.1)

Le Conseil exécutif,

1. Décide de tenir sa quatre-vingt-quatrième session au siège de l'OMT à Madrid, à une date qui sera fixée par le Secrétaire général en consultation avec le Gouvernement-hôte, et
2. Prend note de l'intérêt du Mali d'accueillir la quatre-vingt-cinquième session et de celui de l'Inde l'une de ses suivantes.

CE/DEC/21(LXXXIII)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa quatre-vingt-troisième session dans les conditions remarquables mises à sa disposition par le pays hôte,

1. Exprime sa gratitude la plus sincère au Gouvernement de la République de Corée pour cette nouvelle manifestation de soutien à l'OMT et à ses Membres pour avoir accueilli cette session du Conseil dans cette destination touristique prestigieuse de Cheju, et
2. Remercie chaleureusement S.E. M. Yu In-Chon, Ministre de la culture, des sports et du tourisme, M. Shin Yong-Eon, Directeur général du Bureau du tourisme, M. Kim Chul-Min, Directeur de la Division du tourisme international, et l'ensemble de leurs collaborateurs pour leur aimable hospitalité envers les délégations présentes à cette session du Conseil et pour leur avoir permis d'apprécier les attractions touristiques de l'île de Cheju ;
3. Exprime sa gratitude à S.D. M. Kim Tae-hwan, Gouverneur de l'île de Cheju, pour son hospitalité et sa contribution au succès de cette session, et
4. Rend un hommage particulier à S.E. Mme l'Ambassadeur Dho Young-shim, et à ses collaborateurs pour avoir accueilli dans les bureaux de la Fondation ST-EP, la cinquième réunion du Comité directeur de la Fondation, à la veille de la session du Conseil, et l'appui personnel qu'elle a apporté aux réunions organisées à cette occasion en République de Corée.

.....

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la quatre-vingt-troisième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des membres ci-après du Conseil : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Cameroun, Chine, Costa Rica, Egypte, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Italie, Kazakhstan, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Saint-Marin, Sénégal et Tunisie;
- 2) le Président de la Commission de l'OMT pour l'Afrique (Cameroun) ;
- 3) le Président de la Commission de l'OMT pour les Amériques (Colombie) ;
- 4) le Président de la Commission de l'OMT pour l'Europe (Chypre) ;
- 5) le Président de la Commission de l'OMT pour l'Asie du Sud (Iran) ;
- 6) le représentant des Membres affiliés (Group RCI) ;
- 7) en tant qu'observateurs, les représentants des États Membres suivants de l'OMT : Andorre et Niger, et
- 8) le Président du Comité du budget et des finances (Argentine).